

BADMINTON Double

RÉGLEMENTATION



Responsables d'épreuve :

Bad Com Sancy	Christelle	BENOIT	06 83 33 95 39	christelle.benoit795@orange.fr
SAB	Cindy	DUFOSSE	06 79 16 20 67	sancybad@outlook.fr

Article 1 – Modalités de l'épreuve

Rappel des catégories :

- + de 15 ans mixte

L'âge pris en compte est celui à la date de l'épreuve de qualification.

L'épreuve est ouverte **aux 15ans et plus** sans obligation de répartition de sexe au sein de l'équipe. Ainsi l'équipe peut être constituée à 100 % de femmes ou d'hommes ou mixte.

Tout transfert de joueurs d'une équipe à une autre est interdit !

L'équipe doit obligatoirement représenter une commune de la communauté de communes Dômes Sancy Artense.

Les membres de l'équipe doivent être résidents, professionnels ou adhérents d'une association de la commune représentée.

Les membres doivent être en mesure de justifier leur âge (pièce d'identité) et leur appartenance (justificatifs divers de domicile) à la commune sur le site de l'épreuve.

Les participants doivent s'assurer auprès de leur médecin traitant de leur santé afin de participer à l'épreuve.

Les participants **doivent obligatoirement** participer avec le t-shirt de la commune représentée et le dossard qui sera fourni par l'organisation.

Article 2 – Annulation du tournoi

Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment, d'annuler l'épreuve en cas d'inscriptions insuffisantes d'équipes, de conditions météorologiques défavorables ou pour toutes autres raisons. Les organisateurs préviendront alors le responsable de chaque équipe.

Article 3 – Inscription des équipes

L'engagement des équipes est composé de la fiche d'inscription définitive
– Chaque membre de l'équipe doit être inscrit **avant le 30 avril 2024 à minuit.**

Age minimum 15 ans

L'inscription des pratiquants à l'épreuve vaut acceptation du présent règlement.

En de présence de plusieurs équipes au sein d'une même commune, chaque équipe devra être inscrite avec le Nom de la commune et un numéro attribué dans l'ordre d'inscription (ex : PERPEZAT 1 – PERPEZAT 2,...)

Lors de l'inscription, l'équipe détermine un capitaine.

Article 4 – Organisation des épreuves :

La durée totale de l'épreuve : 3h00

La durée de chaque rencontre : Le nombre de sets pour gagner le match, ainsi que le nombre de points pour remporter le set, seront déterminés en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Merci de vous tenir à proximité du terrain sur lequel vous devez jouer dès la fin du match en cours. Tout retard jugé abusif par l'arbitre de la rencontre ou par les organisateurs sera sanctionné par une défaite par forfait.

Durant les phases qualificatives, les classements se feront en poules puis en tableaux final si besoin. Pour chaque site de qualification, le nombre de personnes qualifiées, pour la journée de la phase finale, sera fonction du nombre de pratiquants inscrits à cette activité.

Article 5 – Règles du jeu :

Le score

Le nombre de sets pour gagner le match, ainsi que le nombre de points pour remporter le set, seront déterminés en fonction du nombre d'équipes inscrites.

A titre d'exemple envisageable : Un match se joue au meilleur des trois sets en 11 points sec (premier à 11 points) : le premier concurrent à atteindre 2 sets gagnants remportera le match.

Le camp gagnant un échange ajoute un point à son score. Il existe plusieurs façons de gagner un point : envoyer le volant dans les limites du terrain de l'adversaire ou sur une faute de celui-ci. Le camp gagnant un set commence avec le service au set suivant.

L'avant-match

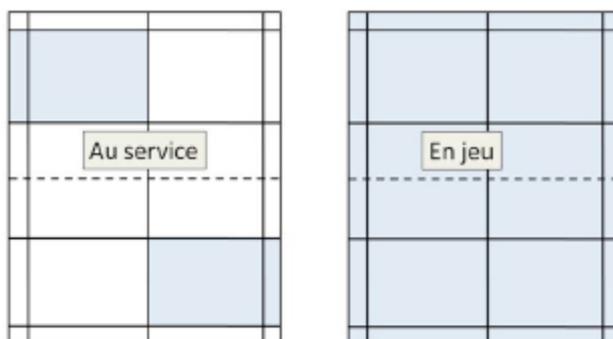
Avant le début du match, les équipes procèdent à un tirage au sort, soit avec un volant, soit avec une pièce.

L'équipe qui gagne le tirage au sort exerce son choix :

- Servir ou recevoir en premier
- Commencer le 1er set sur l'un ou l'autre côté du terrain

L'équipe perdant le tirage au sort exerce son choix sur l'autre alternative.

Le terrain



Le positionnement des joueurs sur le terrain

En double

En début de set et chaque fois que le score est pair, le service se fait depuis la zone droite du terrain.

Si le score est impair, il sert depuis la zone de gauche.

Si le camp du serveur gagne l'échange, le même serveur sert dans l'autre zone de service.

Si le camp du receveur gagne l'échange, il devient receveur et les positions ne changent pas.

En cas d'erreur de positionnement, celle-ci est corrigée et le score est maintenu.

Changements de demi-terrain et interruptions

Les joueurs changent de demi-terrain à la fin de chaque set, et au troisième set lorsque le score de 5 points est atteint pour la première fois.

Interruption de 120 secondes entre chaque set.

Au troisième set 60 secondes d'arrêt de jeu sont données aux joueurs lorsque le score de 5 points est atteint pour la première fois.

Le service

La totalité du volant doit se trouver à moins de 1.15 m de la surface du terrain au moment où il est frappé avec la raquette du serveur. Lors du service, serveur et receveur doivent avoir leurs pieds en position stationnaire.

Les principales fautes

On considère qu'il y a faute si :

Le volant :

- Est envoyé en dehors des limites du terrain
- Passe à travers ou sous le filet
- Ne franchit pas le filet
- Touche le corps ou les vêtements d'un joueur
- Est frappé deux fois de suite par le même joueur ou un joueur et son/sa partenaire

Le joueur :

- Lorsqu'un joueur sert, ses pieds ne doivent pas toucher la ligne
- Touche le filet ou le poteau avec sa raquette, ses vêtements ou son corps
- Envahit le terrain de l'adversaire par-dessus le filet sauf s'il « suit » son geste
- Empêche l'adversaire de jouer son coup (obstruction)
- Distrait volontairement son adversaire

Article 6 – Récompenses

Les récompenses seront attribuées aux trois premiers de chaque catégorie d'épreuve.

Des récompenses complémentaires pourront-êtré attribuées selon d'autres critères particuliers.
(fair-play, bonne humeur)

Article 7 – Litige :

Tout litige non prévu par le présent règlement sera arbitré par les organisateurs, seuls compétents.
Les décisions sont sans appel.

Article 8 – Responsabilités :

Chaque représentant d'équipe est responsable de la bonne tenue, du respect et de la discipline de sa délégation en toutes circonstances.

Le comité d'organisation des JEUX 2024 DSA, organisateur des épreuves, décline toutes responsabilités en ce qui concerne les accidents corporels et matériels ainsi que les risques de vol, dégradations ou tout autre incident pouvant survenir aux participants.

Chaque participant doit, à ce titre, être assuré (assurance personnelle).